

6. A quels entrepreneurs a été adjudgée la deuxième entreprise de construction et pour combien de logements?

7. Quel en est le coût de construction par unité de logement?

8. Quels architectes ont préparé les plans du premier projet (Middleton-Park)?

9. Quels architectes ont préparé les plans du deuxième projet?

10. Quel a été le total des frais d'aménagement du premier projet et quels sont les détails de ces frais?

11. Qui a financé le projet de Middleton-Park et quel a été le coût total de l'entreprise, y compris le coût des terrains, des logements et des aménagements?

12. Quel est le taux d'intérêt sur les sommes qui ont servi à la construction de ces habitations?

13. Qui finance les derniers travaux et à quel taux d'intérêt?

14. Quelle est l'échelle des loyers à l'égard des diverses catégories du personnel de l'aviation à Middleton-Park?

15. La location de ces logements constitue-t-elle une entreprise rentable?

16. Ces loyers sont-ils subventionnés de quelque façon? Dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure et par qui?

ÉDIFICES PUBLICS DE TERRE-NEUVE

M. Higgins:

1. De quels édifices publics de la province de Terre-Neuve le gouvernement fédéral a-t-il pris possession et où sont-ils situés?

2. Quelle est la valeur de chacun de ces édifices?

3. Quels édifices le gouvernement fédéral loue-t-il de la province, dans Terre-Neuve, où sont situés ces immeubles et quel loyer paie-t-il pour chacun de ces édifices?

4. Quels autres édifices dans la province de Terre-Neuve le gouvernement fédéral a-t-il loués?

5. Quels sont les propriétaires de ces édifices, quel en est le loyer et quel ministère ou quel particulier occupe ces immeubles?

6. Le gouvernement fédéral a-t-il acheté des édifices dans Terre-Neuve?

7. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le prix d'achat de ces immeubles, où sont-ils situés et qui les occupe?

LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS PRÉVOYANT L'EXPLOITATION CONJOINTE DES GROUPES DE MAISONS AINSI QUE DES PRÊTS AUX PROPRIÉTAIRES

L'hon. Robert H. Winters (ministre de la Construction et des Approvisionnements) propose que la Chambre se forme en comité demain pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la loi nationale de 1944 sur l'habitation et, en particulier, afin de créer que le lotissement pour fins d'habitation et la construction de groupes de maisons pour fins de vente ou de location en vertu d'ententes prévoyant que les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation des entreprises précitées seront assumés dans une proportion de soixante-quinze pour cent par le gouvernement fédéral et dans une proportion de vingt-cinq pour cent par les gouvernements provinciaux, soient entrepris conjointement par lesdits gouvernements; et, de plus, afin d'autoriser l'octroi, aux propriétaires éventuels de maisons, de prêts supplémentaires aux prêts conjoints de base prévus par la loi et dont les montants ne dépassent

[M. Noseworthy.]

ront pas le sixième desdits prêts de base; afin d'autoriser une augmentation des prêts qui peuvent être garantis pour fins d'amélioration de maisons et d'agrandissement de maisons aux termes de la loi, et afin d'augmenter le montant global actuellement autorisé à l'égard des prêts et des pertes sous le régime de la Partie I de la loi, les sommes affectées auxdites fins devant être payées à même le Fonds du revenu consolidé.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

NATIONS UNIES

CAISSE INTERNATIONALE D'AIDE À L'ENFANCE—DON DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Le Gouvernement a-t-il l'intention, cette année, de faire un don à la Caisse internationale d'aide à l'enfance des Nations Unies?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur. Le poste n° 779 du second budget supplémentaire que j'ai déposé le 28 septembre 1949 prévoit un montant de \$1,075,000 qui sera versé à la Caisse internationale d'aide à l'enfance.

INSECTES PARASITES

TERMITES DANS LA RÉGION DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): Vendredi dernier, l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) a posé une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre et moi-même étant absents, le premier ministre a répondu que la question serait signalée au ministère. J'ai ici une réponse que je voudrais communiquer à la Chambre.

Le problème des termites au Canada se confine à un quartier de Toronto compris à l'est de la rue Yonge et au sud de la rue Danforth. On trouve de ces insectes seulement dans une superficie de trois milles et demi sur un mille et demi, et ils infestent une étendue d'environ 250 acres. On en trouve dans huit endroits plus ou moins étendus, dont la plupart sont fort distants les uns des autres. Les termites ont fait leur apparition pour la première fois à Toronto en 1940. Depuis lors, les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture les observent de près. Ils ont fait une enquête complète et systématique en 1948 et 1949 en plaçant 600 appâts naturels à plusieurs endroits de la ville, mais cette enquête n'a pas révélé que ces insectes se répandaient beaucoup dans la ville même. Quinze cents appâts semblables placés à